

Société militaire fédérale : le comité central aux sections

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **3 (1858)**

Heft 10

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

LE COMITÉ CENTRAL AUX SECTIONS.

Fidèles et chers Confédérés,

Les officiers assemblés à Zurich le 15 juin 1857, ont fait au canton de Vaud l'honneur de choisir sa capitale pour y fêter, en 1858, le 24^{me} anniversaire de la Société militaire fédérale. C'est avec joie que la Section vaudoise a accueilli cet acte de courtoisie, ce témoignage de bonne amitié, et nous espérons que, solidaires de la promesse faite à Zurich par leurs délégués, les officiers de tous les cantons s'empresseront d'accourir en grand nombre sur les bords du Léman, pour prendre part à nos travaux et pour resserrer avec leurs frères d'armes les liens si puissants de la fraternité militaire.

La réunion aura lieu à Lausanne les dimanche 25 et lundi 26 juillet : un programme détaillé en indiquera les diverses parties, ainsi que l'objet de ses délibérations.

La réussite de nos fêtes militaires dépend essentiellement de la vie qu'y apportent avec eux ceux qui y prennent part et de l'intérêt qui se rattache à leurs travaux ; nous espérons que ces éléments ne nous feront pas défaut. Parfois aussi l'animation provient du reflet des événements contemporains. Sous ce dernier rapport notre prochaine réunion ne se ressentira probablement guère des circonstances extérieures, car tout est calme autour de nous ; nous n'aurons pas, comme à l'avant-dernière réunion, la perspective d'une lutte pour l'indépendance de la patrie ; nous ne serons pas, comme l'année dernière, au lendemain d'une pacification.

Le bruit des armes semble étouffé pour le moment et le fer, toujours bruyant de sa nature, paraît devoir servir à forger, au lieu d'armes, des rails et des locomotives. Mais ce repos pourrait bien n'être que factice, cette paix seulement une trêve et nous ne devons pas nous endormir dans une fausse sécurité. Ne laissons pas les préoccupations matérielles étouffer en nous l'esprit militaire et travaillons dans nos fêtes nationales à maintenir les traditions d'honneur de l'armée Suisse, à augmenter autant que possible ses forces matérielles et morales et à nous préparer pour les jours d'épreuves que l'avenir nous réserve.

C'est dans cet esprit, chers Confédérés de tous les cantons, que nous vous attendons pour resserrer avec nous le lien fédéral.

Recevez nos salutations patriotiques.

Au nom du Comité central :

Le Président,
C. VEILLON, col. fédéral.

Le Secrétaire,
V. RUFFY, major.

PROGRAMME DE LA RÉUNION DE LA SOCIÉTÉ EN 1858.

Lausanne ayant été désigné pour le lieu de réunion de la Société militaire fédérale en 1858, le Comité central a, conformément aux statuts, fixé l'époque de cette réunion au dimanche 25 et au lundi 26 juillet prochain.

Messieurs les membres de l'ancien Comité central ou leurs délégués, ainsi que les

délégués des Sections, arriveront à Lausanne dans l'après-midi du samedi 24 ; le Comité central prendra les mesures nécessaires pour recevoir le drapeau de la Société qui sera apporté par l'ancien Comité central.

Dans l'après-midi du samedi, le Comité discutera et arrêtera les tractanda pour les séances du lendemain et du surlendemain. — A 7 heures du soir, Messieurs les officiers présents à Lausanne voudront bien se réunir dans les salons du Casino pour y passer la soirée avec ceux de nos Confédérés qui seront déjà arrivés et leur souhaiter la bien-venue.

Dimanche. — Dimanche, 22 coups de canon, tirés sur Montbenon, à 5 heures du matin, annonceront l'ouverture de la fête.

A 8 heures du matin, réunion des officiers au Casino. Là, les différentes armes prendront séance séparément pour s'occuper des objets qui intéressent spécialement chacune d'elle (statuts § 13).

A 1 heure après-midi, réunion des membres de la Société au Casino ; de là, si le temps le permet, on descendra à Ouchy où on prendra le bateau à vapeur pour une promenade à Chillon et aux bouches du Rhône. — A 3 1/2 heures. collation dans la grande salle du château de Chillon. — A 6 heures du soir, embarquement et départ pour Ouchy. — Soirée au Casino, comme la veille.

Lundi. — Lundi, à 8 heures du matin, réunion de la Société sur Montbenon ; — remise du drapeau au Comité central. — Formation du cortège pour se rendre à la Cathédrale de la Cité, où auront lieu les délibérations de la Société ; le cortège sera formé dans l'ordre suivant :

En tête, en avant de la musique, un peloton de chasseurs ouvrant la marche ;

La musique militaire ;

Le drapeau de la Société ;

Le Comité central (ancien et nouveau) ;

Les officiers sur quatre rangs, d'après leurs grades ;

Un peloton de chasseurs fermant la marche.

Salves d'artillerie pendant la remise du drapeau et la marche du cortège.

A 3 heures après midi, réunion sur Montbenon ; formation du cortège dans le même ordre que le matin, pour se rendre sous la Grenette, où aura lieu le banquet.

Le toast à la Confédération sera salué par 22 coups de canon.

Le dimanche et le lundi, Messieurs les officiers seront en grande tenue.

Messieurs les membres de la Société, en arrivant à Lausanne, voudront bien se pourvoir, auprès du Comité des finances, des cartes qui donneront droit d'assister aux soirées du Casino, à la course du bateau à vapeur et au banquet du lundi.

Ceux de Messieurs les officiers qui voudront prendre la parole au banquet, se feront inscrire auprès du Président de la Société.

Au nom du Comité central,

C. VEILLON, col. féd.

Les essais faits à Moudon avec le fusil d'infanterie transformé par MM. Prélat et Burnand, ont pleinement réussi. La commission (MM. Wurstemberger, Wydler et Wieland) a exprimé hautement sa satisfaction des résultats obtenus. La nouvelle balle construite par M. le colonel Burnand est du calibre actuel du fusil d'infanterie. Elle pèse 35 grammes et se tire avec 4 1/2 grammes de poudre. Elle a sur la plupart des balles coniques construites jusqu'ici, l'immense avantage de ricocher fort bien. A 800 pas (2,000 pieds) elle a donné un tir d'une justesse remarquable. Nous avons sous les yeux le relevé d'un tir à 400 pas (1,000 pieds) qui donne, dans une paroi de 10 pieds sur 8 : 1° sur 33 coups tirés, 33 touchés, dont 21 coups compris dans un cer-